

Avant-propos

Autor(en): **Boissier, Léopold**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1957)**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AVANT-PROPOS

Le Comité international de la Croix-Rouge a été en continuel état d'alerte en 1957. Son activité essentielle, étroitement liée aux événements qui ébranlent le monde, a consisté à secourir les victimes de tant de secousses. Ainsi les délégués du Comité ont été appelés à agir dans des circonstances imprévues, leur tâche s'adaptant à des situations que l'on aurait eu peine à concevoir il y a quelques années. En toutes occasions, les Conventions de Genève ont montré leur sagesse et leur autorité.

Poursuivant une œuvre difficile, le Comité a mis au point le Projet de Règles limitant les risques courus par la population civile en temps de guerre. La signification de ce texte n'a pas toujours été bien comprise. Il a donc fallu la préciser, afin que chacun sache qu'il ne s'agit que de suggérer une solution parmi d'autres au problème de la protection des non-combattants.

Il semble bien que cette intention sans arrière-pensée ait été agréée par la Conférence de la Nouvelle-Delhi qui, tout en demandant aux gouvernements de se saisir du Projet de Règles, a prié le Comité de poursuivre ses travaux dans ce domaine.

A la Nouvelle-Delhi, le Comité a eu la grande satisfaction de voir ses activités approuvées par la Conférence. Fort des encouragements qui lui ont été prodigués, il suit sa route qui le mène vers ceux qui souffrent, quels qu'ils soient et où qu'ils soient et, au-delà, vers ceux qu'un grand espoir conduit avec lui vers la réconciliation des hommes.

Léopold BOISSIER

Président

